



# LA CHARTE DE L'ÉCO-SPORTIF

La Charte de l'Eco-Sportif présente les réflexes à adopter pour pratiquer le sport tout en préservant l'environnement. Elle concerne les pratiquants individuels et les organisateurs d'événements.



## I / S'engager

- Je m'engage à respecter durablement les sites naturels que je fréquente ainsi que leurs gestionnaires et les autres usagers.



## II / Préserver un patrimoine d'exception

- J'ai conscience de la fragilité des sites gérés par l'Espace Naturel Lille Métropole.
- Je suis un invité des milieux naturels dans lesquels j'évolue et je fais tout mon possible pour laisser l'espace tel qu'il était à mon arrivée.



## III / Reconnaître les enjeux mutuels

- J'ai conscience de la présence d'autres usagers sur l'espace naturel.
- Je m'informe des règlements s'appliquant aux sites gérés par l'Espace Naturel Lille Métropole.
- Je respecte les règles élémentaires de civisme et de circulation.



## IV / Se comporter de manière responsable

- J'emmène mes déchets avec moi, je suis responsable et je les jette chez moi.
- J'atténue autant que possible la nuisance sonore engendrée par ma présence sur l'espace naturel.
- Je suis attentif au comportement de mon animal.
- J'adapte mon allure en fonction des autres usagers.
- Je ne modifie pas le milieu dans lequel j'évolue.
- J'adapte mon comportement en fonction du milieu que je traverse.

## V / Organiser des événements sportifs

- J'informe les administrations compétentes et je consulte les gestionnaires.
- Je ne laisse pas de marquages et de balisages.

## VI / Promouvoir la charte

- Je m'engage à faire connaître la charte de l'éco-sportif